

## CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre les soussignées,

**LA FONDATION DU PATRIMOINE**, représentée par son Délégué Régional, M.....

Adresse

N° de SIRET

D'une part,

Et

**LA COMMUNE DE .....**, sise ..... et  
représentée par son Maire, M.....,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

### **ARTICLE PREMIER : OBJET**

La présente convention a pour objet de régir l'aide financière apportée par LA FONDATION DU PATRIMOINE à la commune de .....pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde de .....

### **ARTICLE 2 : FINANCEMENT APPORTÉ PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE**

LA FONDATION DU PATRIMOINE s'engage à accorder à la commune de ..... une subvention globale de ..... Euros, soit .... % d'une dépense hors taxes subventionnable de..... Euros.

Le versement de cette subvention est subordonné à la production d'un plan de financement (avec échéancier) et des accords exprès de financement des autres partenaires dans la réalisation de l'opération.

Le versement de cette subvention est également subordonné au lancement d'une souscription publique qui devra avoir permis de collecter, dans l'année qui suit la signature de la présente, au moins 5% du montant des travaux H.T., soit.....Euros. Si, dans ce délai, cette condition n'est pas satisfaite, la présente convention sera caduque de plein droit.

L'aide financière apportée par la FONDATION ne sera pas revue en cas de dépassement du budget prévisionnel de l'opération.

Le taux de subvention mentionné au premier alinéa pourra être appliqué au coût réel de l'opération dans l'hypothèse où celui-ci s'avérerait inférieur à l'estimation initiale.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE**

La subvention globale de la FONDATION DU PATRIMOINE sera versée au compte de la commune auprès du Trésor public selon les modalités suivantes :

Un acompte de 30 % sera versé sur présentation de l'ordre de service aux entreprises et de leur demande d'acompte ou de facture pouvant servir de justificatif.

Le solde sera attribué à la fin des travaux sur présentation du plan de financement définitif de l'opération, d'un jeu de photographies numériques du bien restauré et des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement. Ces factures devront être certifiées conformes par le Trésor public.

### **ARTICLE 4 : RÉALISATION DU PROGRAMME**

La commune de ..... devra apporter la preuve que l'opération a reçu un début d'exécution dans les six mois qui suivront la signature de la présente convention. Toute prolongation de ce délai devra faire l'objet d'une demande écrite et motivée à la FONDATION DU PATRIMOINE.

### **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

La commune de ..... s'engage à informer le public par les moyens les plus appropriés, de l'aide apportée par la FONDATION DU PATRIMOINE à la réalisation de l'opération et à apposer sur le bâtiment la plaque de la Fondation du Patrimoine.

La commune de ..... s'engage à informer chaque semestre LA FONDATION DU PATRIMOINE de l'état d'avancement du projet susmentionné.

### **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

Les actions de communication mises en œuvre autour de l'opération soutenue dans le cadre de la présente convention sont déterminées conjointement par la commune de ....., et LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Les parties s'engagent à respecter leur charte graphique respective. A cette fin, toute utilisation des références (dénomination sociale, marque avec ou sans logo) par l'une ou l'autre des parties sur tout support relatif aux opérations de communication mentionnées ci-dessus devra être précédée de l'obtention d'un « B.A.T. » (bon à tirer).

### **ARTICLE 7 : MODALITÉS D'EXÉCUTION**

Le non-respect des engagements consignés dans cette convention est susceptible d'entraîner la résiliation de celle-ci et la notification à la commune d'un ordre de reversement des sommes perçues au titre de la subvention prévue à l'article deux.

### **ARTICLE 8 : AUTORISATION – CESSION DES DROITS DES PHOTOGRAPHIES**

La commune ..... certifie , par la présente, autoriser gracieusement la Fondation du Patrimoine – dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité – à reproduire, publier, diffuser, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, l'image photographique, ou tout autre type de reproduction, de tout ou partie du bien susvisé.

La commune ..... certifie, par la présente, céder gracieusement à la Fondation du Patrimoine – dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité – ses droits de reproduction et photographies, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, de ses clichés photographiques du bien susvisé.

**ARTICLE 9 : MODIFICATION**

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant ayant reçu l'accord des deux parties.

**ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de LA FONDATION DU PATRIMOINE ne pourrait être engagée pour tout accident ou sinistre ou litige intervenant dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération qui fait l'objet de la présente convention.

**ARTICLE 11 : RÉSILIATION**

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs prévus par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de respecter ses engagements.

**ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige survenant dans la mise en œuvre de la présente convention sera, à défaut d'accord amiable entre les parties, soumis à la juridiction territorialement compétente.

Fait en deux exemplaires originaux à ....., le .....

Le Délégué Régional de la FONDATION  
DU PATRIMOINE

.....

Monsieur.....

Le Maire de .....

Monsieur.....